

COMMUNE LES ALBRES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Mars 2024

Excusés : Elodie COGNET, Denis DELRIEU, Antonin HUSSAUD, Dominique WITEK

Ordre du jour :

- Compte rendu de la précédente réunion
- Vote Compte financier unique
- Création pose ATSEM
- Chemin de cabriès
- Subvention cantine scolaire
- Voirie
- Appel d'offre
- Questions diverses

Compte rendu de la séance du 22 Mars 2024 :

Le conseil municipal a délibéré sur plusieurs points :

- Création pose ATSEM : suite à la réussite du concours d'ATSEM par Carole RAYGADE
- Chemin de Cabriès
- Subvention cantine scolaire : versement d'une subvention de 5.000€
- Voirie, le linéaire de la commune mis à jour est de 30.409 mètre linéaire

I) Compte Financier Unique 2023 :

Le conseil municipal vote le compte financier unique 2023, arrêté avec les résultats suivants :

- Budget Principal = Excédent de clôture de 139.367,71 €
- Budget Assainissement = Excédent de clôture de 30.180.38 €
- Budget Multiservices = Déficit de clôture 77.852.82 €
- Budget Régie de transport = Excédent de clôture de 13.326.01 €

Le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2023

II) Affectation du Résultat 2023

Le budget principal à un excédent de fonctionnement de 136.031,50 €, la totalité du bénéfice est affecté en investissement

Le budget multiservice à un excédent de fonctionnement de 10 840.43€, mais un déficit d'investissement de -88 693.25€. Afin de combler ce déficit ; une part de l'excédent de fonctionnement, soit 10 840.43€, est affecté au résultat d'investissement pour équilibrer le budget.

III) Appel d'Offres

6 Réponses ont été reçues pour le marché maîtrise d'œuvre du cœur de village. Les services du département étudient toutes les offres reçues.

IV) Questions diverses

Nettoyage côte des Albres : Une journée de nettoyage de la côte des Albres est organisée par l'association de chasse. Les associations communales et le conseil municipal sont invités à y participer. La journée est prévue le samedi 20 avril de 9h00 à 15h00. Le département va limiter la circulation sur la route.

Déchet 12 a envoyé des propositions de prix pour la location de benne. Le coût est à la charge de la commune. Le repas du midi est offert par la commune.

Logement école : un diagnostic énergétique a été réalisé pour le logement de l'école. Il est classé en D. Pour passer en classe énergétique moins énergivore, une isolation du plafond et la mise en place d'une pompe à chaleur sont préconisés. Les devis sont à demander.